

CHARTRE DU CO-HABITAT DE MIMIZAN

Les incontournables

- construction en bois des pins des Landes
- propriété collective sous forme de SCIA : partie collective partagée et parties privatives
- clauses de non-spéculation après avantage consenti par la collectivité
- mixité inter-générationnelle, sociale et géographique

Il faut sélectionner (5 priorités puis 5 choix secondaires)

1. Développer la vie collective tout en favorisant la vie privée, l'espace et l'identité de chaque foyer (espaces privatifs)
2. Créer des espaces collectifs :
 - a. buanderie,
 - b. salle de jeux,
 - c. chambre d'amis,
 - d. cuisine collective,
 - e. salle de gym ou relaxation
 - f. pièce de bricolage
 - g. jardin collectif
 - h. autres
3. Favoriser l'émergence de projets collectifs fédérateurs dans une dynamique de mutualisation et de projets communs : jardins potagers, jardins fleuris, club d'épargne, piscine collective, voiture en commun.
4. Favoriser l'épanouissement des enfants par la participation collective des lieux, la création d'un espace dédié, la création d'une crèche parentale
5. Favoriser le développement des services vers les personnes âgées
6. Limiter notre empreinte écologique par le choix de produits de consommation locale (AMAP, achats groupés)
7. Favoriser la présence animale comme développement de la sociabilité
8. Prendre une part active à la vie démocratique du co-habitat (règle de changement de la gérance tous les deux ans, tirage au sort de la gérance, etc.).
9. Rechercher des mécanismes de financement solidaire pour équilibrer les apports financiers de chacun
10. Respecter les croyances religieuses dans un esprit de laïcité
11. Refuser tous les signes ostentatoires de faits religieux
12. Favoriser la mise en œuvre de systèmes alternatifs d'éducation
13. Créer un habitat accessible aux handicapés ou en état de dépendance.
14. Ouvrir la propriété collective à des personnes extérieures : chambre d'hôte, chambre d'amis, commerces, espaces publics, etc.
15. L'habitat groupé sera accompagné d'auto-construction de la phase finale

16. Les logements seront groupés pour une utilisation plus fonctionnelle du foncier et une meilleure performance écologique
17. Le recours aux matériaux recyclés sera privilégié
18. Toutes les décisions seront prises au consensus et non à la majorité
19. Toutes les décisions sont prises selon la formule 1 homme = 1 voix, indépendamment des apports financiers
20. La participation à la gestion collective est obligatoire mais le niveau d'implication est laissé à la libre initiative de chacun
21. La résolution des conflits ne pourra pas se faire sur la base de la violence.
22. Une caisse de solidarité sera créée pour aider au financement des projets collectifs.
23. Interdire la circulation des automobiles à l'intérieur du collectif (parking à l'entrée) et favoriser les moyens de transport propres.
24. Favoriser les énergies alternatives (solaire, maison bioclimatique, etc) et Développer le tri sélectif des ordures